

PERMANENCES DU POINT D'ACCÈS AU DROIT

Organismes/Intervenants	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Congés scolaires
LOGEMENT, CADRE DE VIE, CONSOMMATION						
ADIL 93 (Agence Départementale d'Information sur le Logement)					4ème du mois de 9h à 12h00 Sans rendez-vous	Permanence toute l'année
C.L.C.V. (Association de défense des consommateurs, Consommation Logement et Cadre de Vie)		De 14h30 à 17h00 Sans rendez-vous				Permanence toute l'année sauf congés d'été et de Noël
SAUVEGARDE DE SEINE-ST-DENIS (Prévention des expulsions locatives)				De 14h à 17h Sur rendez-vous au 01 48 02 59 22		Renseignements au 01 48 02 59 22
SOLIDARITE, SOCIAL						
ADVC 93 (Association départementale des conjoints survivants et parents d'orphelins de Seine-Saint-Denis)	3ème du mois 15h à 17h Sans rendez-vous					Permanence toute l'année sauf congés d'été
Entr'Aide Ecrivain public				De 10h à 12h Sur rendez-vous *		Permanence toute l'année sauf congés d'été
CONSULTATIONS JURIDIQUES						
C.D.A.D. Conseil Départemental de l'Accès au Droit		De 9h à 12h Sur rendez-vous *			De 9h à 12h Sur rendez-vous *	Permanence toute l'année
CERAF Médiation	1er du mois de 14h à 17h Sur rendez-vous *					Permanence toute l'année sauf congés d'été et de Noël
Conciliateur de Justice		2ème et 4ème du mois 9h30 à 12h Sur rendez-vous *				Selon informations communiquées au Centre administratif
AVOCATS						
Droit des étrangers - Droit de la famille				1er du mois 15h à 17h Sur rendez-vous *		Pas de permanence pendant les congés scolaires
Droit de la famille - Droit pénal collaboratif - Droit du sport				2ème et 4ème du mois 14h00 à 16h30 Sur rendez-vous *		Pas de permanence pendant les congés scolaires

* Les rendez-vous doivent être pris à l'accueil du Centre Administratif ou au 01 41 70 88 00